

## Commission ad hoc PIC du CREFOP de Normandie

Compte-rendu de la réunion du 19 mars 2019

### Participants :

M. BEAURUELLE Guillaume	Région Normandie
M. BREDEL David	Rectorat - Dafpic
M. CHEVALIER Luc	Carif-Oref de Normandie
M. CHOULANT Jean-Paul	CFDT
Mme DAUTREY Clarisse	Région Normandie
M. DUPUIS Gwenaël	U2P
Mme HARLAY Cathy	Agefiph
M. KAROUI Nejib	CFTC
M. LAGRANGE Philippe	Direccte
M. LEFEVRE Christophe	Pôle Emploi
M. LEGRAND Thomas	Direccte
M. MICHEL Jean-Luc	FDT
Mme PELLIER Frédérique	Pôle Emploi
Mme PIZY Claire	Carif-Oref de Normandie
M. SCELIN Philippe	CPME

### Ordre du jour de la réunion :

- Point d'actualité et premières réalisations du PIC et du Pacte régional
- Schéma de gouvernance du pacte régional, plan d'action
- Suivi et évaluations : indicateurs retenus
- Les actions à venir : pilotage, organisation, lecture partagée et préconisations

En introduction, Mme DAUTREY informe les participants qu'Etat et Région sont dans la continuité des travaux engagés en septembre-octobre 2018, avec un certain nombre de réalisations amorcées.

Devant les interrogations soulevées en Crefop par les partenaires sociaux, sur l'avancement du pacte régional, Mme Dautrey explique que le calendrier initial pour la signature de la convention financière avec l'Etat prévue en janvier et pour la mise en œuvre du plan d'action a été bousculé. La convention financière est plutôt envisagée en mai, cela a pu bloquer un certain nombre de choses en termes de mise en œuvre opérationnelle depuis la dernière rencontre de janvier.

Pour mémoire, le document de formalisation du pacte (présenté en janvier) est en 3 parties :

- Le diagnostic
- Le Cap de transformation, adopté par l'Assemblée plénière de décembre 2018 (signé par le Haut-Commissaire, la Préfète de région et le Président de Région le jeudi 21/03)
- Le plan d'action (déclinaison opérationnelle) : voté en même temps que la convention financière, en commission permanente de mai

Le plan d'action mis à jour sera renvoyé aux membres de la commission à l'issue de cette réunion. (Document qui fait l'objet d'ajustements réguliers, en fonction des contributions proposées qui arrivent au fil de l'eau). Il comporte une trentaine d'actions et a vocation à être adapté, amendé sur les quatre ans.

A noter, un temps au mois de juin avec le Haut-commissariat et la Direccte est prévu chaque année pour faire le point dans le cadre d'une clause de revoyure. Pour 2019, compte tenu de la date à laquelle sera signée la convention financière, ce rendez-vous pourrait avoir lieu en juillet.

Concernant la convention financière, M. Lagrange précise qu'il a bon espoir qu'elle soit finalisée dans les meilleurs délais possibles, tenant compte des contraintes du calendrier du Conseil Régional. La commission ad hoc, qui est l'occasion de faire un point complet sur le Pacte régional et le Pic, est aussi un lieu très utile de recueil des observations et propositions des participants.

## **1 – Point d'actualité : mise en place du PRIC, financements**

- **Point de situation sur les signatures des pactes régionaux.**
  - Pacte signés (mise à jour au 28/03/2019) : Bourgogne Franche Comté, Centre Val de Loire, Normandie, Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire
  - En bonne voie : Ile de France, Hauts de France, Grand Est, Occitanie
  - Pas de signature prévue pour l'instant : Provence-Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône Alpes, Réunion
  - Rien de démarré : Corse

Suivi possible sur : <https://travail-emploi.gouv.fr/grands-dossiers/plan-d-investissement-competences/pactes-regionaux>

- **Point d'information et débat sur les engagements financiers pour 2019**

Pourquoi tant d'attente pour cet accord financier basé pourtant sur une enveloppe prédéfinie (84 Mo euros) ? Quelles sont les difficultés ? Sur l'enveloppe globale prévue (126 000 M° Région et 84 M° Etat pour 2019), peut-on espérer que cela soit utilisé sur l'année ?

M. LAGRANGE explique que le principe même du Pacte régional n'est nullement remis en cause, mais que les difficultés sont d'ordre technique : identification et formalisation de tous les éléments nécessaires à la convention financière, des justificatifs à fournir par la Région, nomenclatures budgétaires utilisées, respect des critères de validation du Pacte, clarification des frais de gestion, modèle de base national à adapter nécessairement aux spécificités régionales, calage du système de conventions annuelles avec acomptes et paiements échelonnés...

Les réunions et audio conférences régulières entre la DGEFP, le Conseil Régional et la Direccte permettent de trouver des solutions. Il est également nécessaire d'associer Bercy aux réflexions.

Mme DAUTREY apporte des éléments d'éclairage en rappelant l'historique et les soucis de montages technico-financiers rencontrés. Les difficultés ont été levées tout récemment mais il s'agit d'une convention financière complexe impliquant une double gestion pour la Région pour lui permettre de répondre aux exigences de l'Etat.

Concernant les Interrogations sur l'utilisation des fonds (337 millions sur 4 ans) et sur la capacité à utiliser cette enveloppe :

Mme DAUTREY donne des explications sur les mécanismes d'achat public, d'engagement des dépenses et de paiement. L'enveloppe n'est pas remise en cause, mais elle ne pourra pas être engagée autant que ce qui avait été envisagé sur 2019, compte tenu du temps écoulé dû à au contexte mouvant et aux problèmes technico-financiers rencontrés. Le montant pour 2019 sera peut-être revu dans la convention financière. Le travail se faisant sur les 4 années à venir, la somme

allouée ne sera pas perdue, grâce au système de convention annuelle. Tout ce qui va être initié en 2019 ne va pas forcément coûter en 2019 mais permettra d'agir sur l'offre de formation en fin d'année 2019 et pour les années suivantes. Le véritable enjeu est la manière dont on engage une dynamique pour les 4 ans à venir et au-delà.

M. Lagrange confirme pour sa part l'engagement de 840 M° d'euros sur les 4 années : 127 M° d'euros par an par la Région + 337 M° par l'Etat sur 4 ans. Il insiste sur l'importance d'une forte mobilisation de tous les acteurs pour optimiser l'utilisation de cette manne financière, et rien n'empêche de commencer à engager des actions.

- **Concernant les dépenses de personnel sur le volet fonctionnement**

La convention financière permettra d'avoir les moyens de couvrir les frais de gestion identifiés dans les 337 M° (à hauteur de 1% maximum).

Ce qui est prévu par la Région :

- Une équipe projet : dédiée à l'animation transversale avec trois chargés de mission
  - o Coordonnateur du pacte/PRIC (Guillaume Beuruelle)
  - o Chargé de mission déjà recruté : Vincent Potin (début juin)
  - o 2 autres recrutements en cours
- Un renforcement nécessaire au sein des services existants :
  - o Formations qualifiantes
  - o Formations préparatoires
  - o Service administratif et financier à envisager (plus de budget, plus de marchés, double gestion...)
  - o Service rémunération des stagiaires

Aujourd'hui les moyens ne sont pas encore là, or des augmentations d'achats de formation et donc de charges de travail sont déjà engagées.

Les représentants de la CFDT s'étonnent que pour les conventions financières et en particulier pour les frais de gestion, il n'y ait pas une seule et même règle pour toutes les régions.

Mme DAUTREY explique que les réalités régionales sont différentes (taille de la région, taille des équipes, fonctionnement et organisation, projets et niveaux de services à rendre gérés différemment, contexte de fusion ou pas...) et les impacts sur les frais de gestion ne sont pas les mêmes. Chaque région a documenté l'existant et les types de postes nécessaires en fonction du projet et de son organisation. Pour la Normandie, il y a particulièrement besoin de renforcer les équipes qui assurent l'ingénierie pédagogique, le suivi administratif et financier et la rémunération des stagiaires.

- **Pour conclure**

La Région est actuellement dans une logique d'amorçage, des choses sont déjà engagées notamment sur l'achat de places supplémentaires sur les dispositifs existants(\*). Pour tout ce qui touche à la transformation de l'offre, la réingénierie, l'accompagnement, l'innovation, la mise en place d'un meilleur sourcing, il y a nécessité d'un travail plus en profondeur sur différents plans, cela est plus compliqué et demande du temps et des moyens.

*(\*) Concernant l'amplification des dispositifs existants (volets préparatoire, qualifiants...) se référer au support de présentation.*

M. LAGRANGE rappelle qu'au sujet de la convention financière, il n'y pas de report possible en cas de moindre dépense sur l'année, mais l'enveloppe est toujours disponible pour les 4 années. Les termes de la convention devront être très précis notamment sur les aspects financiers (trajectoire financière) afin d'éviter toute perte d'enveloppe financière même si des avenants pourraient être, le cas échéant, rédigés.

La crainte des partenaires sociaux est que les fonds non utilisés – qui sont des fonds de la formation professionnelle – retournent à terme dans le budget général de l'Etat. Ils y seront attentifs.

Mme DAUTREY rappelle que l'objectif partagé de la Région est l'Etat est bien de dépenser au mieux l'ensemble du budget alloué au bénéfice de l'ensemble des publics visés par le Pacte, des territoires et des entreprises.

## 2 – Point d'actualité : premières réalisations

- **Déclinaisons locales des actions prévues par les appels à projet nationaux du PIC (M. LEGRAND)**

Une vingtaines d'actions sont prévues au plan national, qui peuvent concerner différents acteurs et partenaires sur les territoires. Elles sont référencées dans un tableau synoptique accessible sur l'espace collaboratif dédié au PIC et au Pacte régional mis à disposition par le Carif-Oref.

Quatre principales actions prévues aujourd'hui sur le territoire normand :

- « 100 % inclusion » : il s'agit d'actions de remobilisation et de formation. On est sur la deuxième vague instruite en mars (lauréats bientôt annoncés). Une troisième vague est prévue en septembre pour une prolongation en 2020. La vague 1 a donné lieu en Normandie à l'action Cuisine Mode d'Emploi par « Thierry Marx » sur Fécamp. D'autres projets émergent sur le territoire. Les projets doivent être de 2Mo d'euros minimum. La 3<sup>ème</sup> vague prévoira certainement un budget moindre.
- Intégration professionnelle des réfugiés (IPR) : dépôt des projets pour la 2<sup>ème</sup> vague avant le 15 mai 2019. Un projet validé en Seine maritime (Média formation et un ensemble de partenaires), un autre vraisemblablement dans le Calvados, peut-être un dans l'Orne et un autre dans la Manche.
- Prépa-apprentissage : action en amont pour amener les personnes vers l'apprentissage. L'appel à projets se termine le 15/05. Démarche orientée CFA, consulaires ou organismes de formation associés à un CFA. 1ers lauréats connus très prochainement.
- Repérer et mobiliser les publics invisibles : il s'agit de mieux repérer des personnes et notamment des jeunes de moins de 29 ans, en particulier les « NEET » (ni en emploi, ni en formation) et leurs problématiques empêchant l'entrée en formation. Réception des projets par la Direccte Normandie en cours pour la 1<sup>ère</sup> vague. (1<sup>ère</sup> vague : 19/04/2019 – 2<sup>ème</sup> vague : 19/10/2019) – Budget minimum de 150 000 euros sur la totalité de la période de l'action (2 à 4 ans). L'ARML Normandie pourrait déposer un projet. La complémentarité avec le Pacte régional se fera ainsi qu'avec toutes initiatives sur les territoires vers ces publics, portées par divers acteurs.

Mme DAUTREY souligne la difficulté que constitue l'articulation entre les appels à projet de l'échelon national et ceux de l'échelon régional. Ce qui touche à la formation relève plutôt de la compétence Région. La Région n'étant pas dans la boucle des projets nationaux, la question du statut des personnes et de la rémunération lorsqu'il y a formation revient à Pôle emploi. Quels montages et complémentarité à trouver ? Comment rendre ces démarches nationales lisibles pour faciliter les articulations ?

M. LEGRAND précise que les financements des projets ne peuvent cumuler du financement régional Pacte et du financement national Pic. Le financement de droit commun de la Région peut venir abonder la part des 20 % non couverts par le PIC, quand cela porte sur de la formation.

Il rappelle l'esprit de ces actions nationales du PIC : elles sont plutôt faites pour amener à la formation (accompagnement) et non pour former, ce qui peut créer toutefois des zones de recoupement avec la Région. On peut notamment y mobiliser les dispositifs compétences « socles » de la Région. Mais la question reste essentiellement de suivre et accompagner les personnes, identifier et s'occuper des freins périphériques, à travers une offre globale d'activités et dans une logique d'innovation et d'expérimentation.

La question de l'accompagnement rejoint l'esprit des parcours sans couture. C'est l'amont et l'aval qui sont travaillés, avec un objectif d'accès à la formation (ou un objectif d'accès direct à l'emploi).

- **Visibilité et complémentarité des projets mis en place**

Un constat et un regret unanimes : on ne connaît pas assez les projets. Au-delà de savoir qui les portent, il serait intéressant de pouvoir les identifier plus facilement et d'en connaître plus précisément la teneur.

Une des raisons majeures est l'échelon d'instruction des projets, parfois au national seul, parfois au national avec avis de la Direccte, parfois au régional ce qui facilite la visibilité, les partenariats (dont les acteurs économiques associés), la connexion et la complémentarité entre les projets.

M. LAGRANGE apporte quelques explications complémentaires sur ces mécanismes et précise que la Direccte elle-même n'a pas forcément connaissance immédiatement de ce qui se met en place.

Mme DAUTREY suggère que l'on puisse partager ces informations, dès que connues, sur l'espace collaboratif régional dédié au PIC et au Pacte.

A noter :

- Le site du ministère consacre une rubrique à tous les projets du PIC national avec indication des lauréats.
- Le Haut-Commissariat envisage de confier aux Carif-Oref, au niveau inter-régional, l'animation d'un espace destiné à mutualiser tout ce qui se met en place aux niveaux régional et national au sein du PIC et des pactes régionaux. Une articulation avec l'espace collaboratif régional serait alors à étudier.

Mme DAUTREY indique que beaucoup de Régions se plaignent de la complexité liée à ces deux niveaux d'appels à projets, d'autant que le même esprit d'innovation guide les orientations au national comme au régional. Elle indique que le Haut-commissariat pourrait geler temporairement ces appels à projets nationaux, afin de prendre le temps d'étudier ce que cela produit dans les régions et voir comment s'articule le régional et le national sur le terrain. Cette information n'est pas confirmée par la Direccte.

### **3 – Travaux engagés, réalisations, outils d'analyse et de suivi**

M. BEAURUELLE présente les premières réalisations travaillées en début d'année, liées à l'outillage du pacte régional :

- **Kit d'analyse du territoire**

L'outillage des acteurs, et des CATEF en particulier, se fait à travers le nouveau site de l'animation territoriale retravaillé par le Carif-Oref en partenariat avec la Direccte, Pôle emploi et le service de l'animation territoriale de la Région. Ce site vise le partage d'informations, de données socio-économiques, d'indicateurs permettant le pilotage territorialisé du Pacte.

Mme PELLIER précise que le site apporte des données de cadrage pour chaque arrondissement (emploi, activités économiques...) et plus globalement, l'ensemble des données présentes dans le diagnostic. Les mises à jour se font selon la périodicité de chaque catégorie de données et de leur disponibilité. Des fiches PIC sont également proposées, via l'outillage de Pôle emploi, apportant des données sur les publics concernés.

- **Indicateurs de suivi et de réalisation** (voir aussi support de présentation)

Des outils de pilotage et de suivi pour le Pacte/PRIC sont en cours de construction. Plusieurs étapes dans le projet, notamment avec la mise à disposition d'Agora prévue en octobre. En attendant, des indicateurs et un gabarit de recueil de données sont en cours de définition au sein d'un groupe de suivi animé par le Carif-Oref et composé des services de Pôle Emploi et de la Région. Une alimentation progressive se fera avec les 1ères données disponibles puis sera enrichie avec les données d'Agora. (Réunion du groupe fin avril pour consolider l'outil et les bases de données respectives).

Exemples de types de données :

- Suivi des entrées en formation selon les typologies de publics
- Comparaisons de typologies
- Données d'évolution (DEFM, retours à l'emploi)
- Durées des formations par dispositifs
- ...

Les données consolidées seront mises à disposition sur le site de l'animation territoriale (niveaux régional et arrondissements).

M. MICHEL rappelle, à l'occasion de cette présentation, le souhait de la CFDT de se doter d'un outil de prospective sur l'état de santé des entreprises. Ces sont des données dont on ne dispose pas sur les territoires. Il faudrait lancer une réflexion dans le cadre du PIC à ce sujet, pour mieux répondre encore aux besoins d'anticipation sur les territoires.

Pour Mme DAUTREY, c'est un sujet qui rejoint le projet de data emploi de la Région (Direction de l'aménagement numérique), qui a pour objectif de compiler les données de différents producteurs. Beaucoup de données sont aujourd'hui mises à disposition dans la sphère marchande. C'est aussi l'enjeu du data emploi que de recueillir et d'agréger dans la sphère publique les différentes sources de données, réutilisables par l'ensemble des acteurs sur le territoire. Une question à travailler ensemble et structurer progressivement.

M. DUPUIS rappelle que la défaillance d'entreprises est difficilement détectable, possible à travers la presse pour les plus importantes, pour notre tissu de TPE (75 %), l'information est peu identifiable. Chacun s'accorde à dire que les CATEF et les animateurs territoriaux constitue déjà une bonne cellule de veille en la matière.

- **Professionalisation des acteurs**

M. BEAURUELLE rappelle l'objectif du Pacte régional en la matière : faire évoluer l'offre de professionnalisation à l'attention des organismes de formation. Une réunion s'est tenue en février sur ce sujet avec le Carif-Oref et des opérateurs de formation. Une 1<sup>ère</sup> trame d'actions à envisager a été établie, une enquête est en cours pour affiner ces pistes d'action.

Mme DEAUTREY ajoute qu'une consultation est à venir avec la FFP et l'UROF pour, qu'au-delà du programme de professionnalisation, un accord de partenariat soit signé avec ces opérateurs de la formation professionnelle, acteurs économiques à part entière, avec la volonté de les emmener dans la dynamique Pacte. Réflexion en cours sur d'autres leviers possibles et d'autres outils (chéquiers conseil, diagnostics...).

- **Achats de formation (voir aussi support de présentation)**

Grâce au budget du PIC, une logique d'abondements sur les dispositifs existants a été mise en place par la Région :

- Volet préparatoire, en amont du nouveau dispositif remplaçant Caq-Réussir mis en œuvre en janvier 2020

- Dispositifs socle de compétences
- Programme Qualif'
- Une formation, un emploi

Pour le volet qualifiant, la Région s'attache à lancer des consultations par semestre, pour être dans une dynamique d'ajustements réguliers de l'offre (abondements de bons de commandes et nouvelles actions)

A noter, une forte montée en charge du dispositif « Une formation, un emploi ». Des expérimentations sont en cours avec Pôle emploi sur certains territoires, visant la complémentarité (dispositifs et financements) et l'amplification du recours à la formation en lien étroit avec les entreprises. (Ex. Territoires Axe Seine et Nord-Cotentin).

M. LEFEVRE précise que l'esprit de ces expérimentations est de proposer un bouquet de services (dispositifs mobilisables) aux entreprises de ces territoires et de leur faciliter le recours à ces possibilités de formation en réponse à leurs besoins. La complexité doit être absorbée par les acteurs et non par les entreprises...

Au sujet du volet Cléa et socle de compétences :

M. CHOULAND et M. LEFEVRE expriment la crainte qu'il n'y ait plus d'abondement (gouvernance Copanef et FPSPP terminés). Pôle emploi s'est mobilisé de façon transitoire (AIF) mais il sera difficile de maintenir cette démarche de financement jusqu'à la fin de l'année. Il est à espérer que dans le cadre du PIC on n'oublie pas ce volet.

Mme DAUTREY se fait le relais d'informations nationales et régionales sur le sujet :

- Les instances nationales ont conscience du problème. L'idée est de faire en sorte que cette certification, comme d'autres outils permettant de valoriser les compétences des demandeurs d'emploi et notamment du public cible du PIC, puissent continuer à bénéficier de financement
- Côté Région, il existe des marchés dans lesquels est prévue la certification Cléa mais ce n'est pas forcément suivi d'effet car, en l'absence de FPSPP, le coût de la certification pour l'opérateur de formation n'est plus financé. Or les marchés de la Région sur le socle ne peuvent pas être modifiés pour apporter une réponse avant la prochaine consultation. En tout état de cause, des solutions juridiques et financières doivent être trouvées. C'est un sujet de travail à la Région, dans le cadre d'une réflexion plus globale pour la mise en œuvre en 2020 du nouveau programme préparatoire.

• **Le déploiement de mesures devant favoriser l'inclusion** (*voir aussi support de présentation*)

Mme HARLAY présente deux dispositifs déployés en Normandie oeuvrant en faveur de la sécurisation des parcours de formation des personnes handicapées.

- Expérimentation « Parcours croisés » ou « Formation accompagnée »

L'objectif de ce dispositif d'accompagnement médico-social initié par l'ARS et la Région est de donner la possibilité à des personnes handicapées allant se former en CRP d'intégrer des formations Région, ce qui permet d'accéder à une palette plus large de choix de formations avec plus de proximité.

Les 1ers parcours d'accompagnement ont démarré (prescription spécifique au sein des MDPH).

- « Ressources handicap formation » (RHF)

Ce dispositif émane des orientations stratégiques de l'Agefiph, travaillé avec la Région et porté par Alfeph.

C'est aussi un accompagnement de parcours de formation mais centré, ici, sur un travail de détection des besoins de compensation. Ce n'est pas un accompagnement dans la durée car les besoins ne sont pas de même nature.

Un intérêt parallèle dans ces démarches : faire monter en compétences les organismes de formation sur le champ du handicap.

Elles permettront aussi de faire évoluer le programme de professionnalisation ainsi que travailler, avec la Région, sur la constitution du réseau des référents handicap au sein des organismes de formation.

#### **4 – Les actions à venir : pilotage, organisation, déclinaisons du pacte régional en actions**

M. BEAURUELLE présente comment le travail va être mené sur les mois à venir pour la mise en œuvre du pacte.

- **Gouvernance / instances** (*Voir aussi Schéma sur support de présentation*)

- Comité de pilotage Etat / Région qui se réunit à échéances régulières
- Comité de partenariat qui a contribué à l'élaboration du Pacte régional (Equipe projet de départ : Région, Direccte, Pôle emploi, Ass. Régionale des missions locales, Agefiph, Carif-Oref). Maintien d'une réunion mensuelle pour l'instant
- Commission Ad hoc PIC (Crefop), consultative et participative, réunie à échéances régulières pour échanger sur les projets mis en œuvre (à minima 3 fois dans l'année, en amont du comité de pilotage Etat/Région)
- Comité technique Région : équipe interne animée par la mission Pacte de la DFTLV, destinée à mettre en œuvre les actions du Pacte, composée de chacun des pilotes de toutes les fiches action.

- **Les fiches actions** (*Voir aussi tableau sur support de présentation*)

Outre le tableau récapitulatif, l'ensemble des fiches actions prévues dans le Pacte (une trentaine) constitue un document à part entière qui accompagne le Cap de Transformation (tous deux remis dans leur première version à la commission de janvier). Il sera rendu communicable prochainement mais il peut encore recueillir les contributions, idées, remarques des partenaires.

Les membres de la commission sont donc invités à continuer de réagir sur les différentes actions. La dernière mouture va leur être communiquée.

Pour chaque action, un pilote interne à la Région est pré-identifié. Des groupes projets se mettront en place où il est nécessaire de mobiliser les partenaires. L'attente est donc que chacun puisse s'impliquer à un moment donné, se positionne sur telle ou telle action pour participer à la réflexion et au suivi de la mise en œuvre, voire co-piloter le groupe projet pour certains sujets.

L'ensemble des fiches actions n'est pas revisité en séance.

Les participants se manifestent en faveur d'une réflexion en profondeur sur la question des seniors en particulier (fiche action 2-5), notamment la problématique de l'accès à la formation.

- **Echéances de mise en œuvre**

Mme DAUTREY précise que tout ne va pas se mettre en mouvement en même temps. Une colonne complémentaire au tableau récapitulatif des fiches actions permettra d'indiquer le niveau d'engagement des projets, les échéances. M. BEAURUELLE rappelle que sur chacune des fiches est aussi précisé s'il s'agit d'expérimentation, de transformation ou d'amplification.

Avec l'envoi du tableau aux partenaires, une date d'échéance sera donnée pour les remarques et positionnements. La nécessité d'un temps d'appropriation est exprimée par les participants. La présentation des fiches en Crefop le 8 avril semble prématurée et une approche générale sera privilégiée. Un exemple de fiche plus détaillée peut-être présenté, ainsi que les thématiques et le calendrier de mise en œuvre.

Une hiérarchie dans les actions et groupes projet est certainement à établir pour laisser démarrer les démarches et actions sur lesquelles la réflexion est mûre, et se permettre de prendre le temps pour d'autres. Certains groupes ou partenariats de suivi sont d'ailleurs déjà en place, sur des axes de travail existants (ex. animation territoriale, CAQ Réussir, Illettrisme...). Toutefois, il ne faut pas s'interdire de réinterroger l'existant... c'est l'intérêt de la démarche PIC.

A noter, ces fiches actions sont évolutives et, par ailleurs, toutes les fiches actions ne donneront pas lieu à un groupe de travail ou groupe projet.

Parallèlement, le rôle de la commission ad hoc prend tout son sens en apportant de la transversalité et en permettant de faire remonter les besoins et questionnements aux différents groupes et pilotes des actions.

Mme DAUTREY remercie les participants pour tous les échanges fructueux de l'après-midi.

**Prochaine date de commission ad hoc :**

7/06/19 – 9 h 30 – (Lieu à préciser)

*Pour suivre la mise en œuvre du Pacte et contribuer, s'inscrire sur l'espace collaboratif dédié :*

*<https://hub.cariforefnormandie.fr/s/espace-de-bienvenue/>*

*Ou contacter le Carif-Oref (02 31 95 52 00)*